

COMPAGNIE INCORPOREE

Des lettres-patentes ont été accordées par le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, incorporant:

Adamson Muller Company; importateurs de liqueurs, épicerie, etc., à Montréal. Capital-actions \$20,000.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE GILLETT

On sait, depuis quelque temps, dans le commerce, que le bel établissement moderne de la Compagnie E. W. Gillett, avec façade sur les rues King, Duncan et Pearl, à Toronto, dans lequel elle s'est installée, il y a sept ans, n'est plus du tout assez vaste pour la production des produits de cette compagnie en quantités suffisantes pour faire face à la demande. Cette belle propriété a été vendue, il y a quelques jours, à la vieille maison de confiance W. R. Brock, qui l'utilisera comme manufacture.

La Compagnie Gillett est en train de faire faire les plans de son nouvel établissement qui se composera de cinq ou six bâtisses et sera érigé près de quelque ligne de chemin de fer, probablement à Toronto ou à Hamilton.

NOUVELLES CHARTES

La "Gazette du Canada" publie les nouvelles chartes accordées sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada. Voici celles qui ont trait aux nouvelles compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec:

The Canadian Rattan Chair Company, Limited; manufacture de meubles, chaises, etc., à Victoriaville. Capital-actions, \$49,000.

Pioneer Egg Farm, Limited; commerce de volailles dans toutes ses branches, à Montréal. Capital-actions, \$20,000.

National Real Estate & Investment Company of Canada, Limited; commerce d'immuebles en général, à Montréal. Capital-actions, \$2,000,000.

Montreal Fire Brick Works Company, Limited; manufacture de briques à feu, briques ordinaires, matériaux de construction, à Montréal. Capital-actions, \$40,000.

Canada Carbide Company, Limited; manufacture et commerce de carbure de calcium, etc., à Montréal. Capital-actions, \$2,000,000.

Matthews, Wrightson & Co., (Canada), Limited; agents d'assurances, courtiers, financiers, etc., à Montréal. Capital-actions, \$100,000.

A VENDRE—Une ferme de 200 arpents, dont quarante arpents défrichés, située dans le treizième rang du canton "La Minerve", comté de Labelle, à environ neuf milles de la station de Labelle. Le chemin conduisant à la station a été construit par le gouvernement et est en bon état. Une maison avec véranda y a été construite dernièrement; elle est en bon état.

Il y a sur la propriété un lac d'environ un mille de long, dans lequel le gouvernement vient de faire déposer 10,000 alevins de truite rouge; le propriétaire a un bail de cinq ans, à compter du 1er janvier 1910, pour le privilège de la pêche dans ce lac. Une chance exceptionnelle pour quiconque désire acquérir une belle propriété dans le nord. Prix: \$3,500.00, partie comptant, balance en de bonnes conditions. S'adresser à B, "Le Prix Courant", 80 rue St-Denis, Montréal, Qué.

MAGNIFIQUE place de commerce à vendre, à St Antoine, Rivière Richelieu, tout près de l'Eglise, grand terrain, pointe d'arbres, au bord de l'eau, jardin, maison privée en brique attenante au magasin, grande cave, salle de bains, w. c., grand hangar, glacière, hangar à bois. Seule modiste en chapeaux, grosse clientèle. Abandon pour cause de santé. S'ad. A. Bouvier.



Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 27 mai 1911, constituant en corporation MM. Félix-M. Barrière, comptable, Joseph-Antoine-Arthur Handfield, manufacturier, Joseph Raymond, Albert Handfield, manufacturier, André Newton, contremaître, Henri Barrière, employé de gros, tous de Montréal, dans les buts suivants:

Acheter, vendre, manufacturer toutes sortes de bonbons, sirops, confitures, sucreries, extraits, essences, vins, gommes, poudres, provisions, épicerie en vrac, en paquets ou en boîtes de fer-blanc; acheter et vendre les matières premières pour la production de ces articles;

Acquérir par achat, vente, échange ou tout autre moyen légal, et ériger, construire ou reconstruire, adapter, opérer, entretenir et administrer des manufactures, ateliers, magasins, bureaux, bâtisses, usines, établissements, machineries, terrains ou toute propriété, meuble ou immeuble, et autres choses jugées nécessaires ou utiles pour un quelconque des buts que se propose la compagnie, et louer, vendre, hypothéquer et disposer d'une manière quelconque des dits biens; Obtenir des brevets dans ce pays pour toute invention ou tout perfectionnement d'invention, ayant rapport aux produits manufacturés par la compagnie ou à ses affaires;

Acquérir par achat, loyer ou autrement, et détenir, céder, transférer ou hypothéquer les immeubles, remettre en nantissement, engager, vendre, émettre de nouveau ou disposer de toute autre manière, avec ou sans garantis, des actions ou d'une action du capital-actions, des bons, débentures, ou autres titres établissant la preuve de dettes de toutes autres compagnies, ayant des objets analogues, à ceux de cette compagnie, et une fois en possession de ces titres, exercer tous les droits et privilèges de propriété, y compris le droit de voter à leur sujet;

S'unir à toute compagnie constituée dans le but de faire des affaires similaires, et administrer, opérer et poursuivre des entreprises concernant les immeubles et les affaires de toute telle corporation;

Acquérir de toute personne, association, compagnie ou corporation, toute affaire d'une nature analogue à celles que la compagnie est autorisée à faire et dans ce but acquérir la clientèle, les droits, la propriété et l'actif, de toutes espèces de telles personnes, associations, compagnie ou corporation et prendre à sa charge tout, ou partie du passif de telles personnes, associations, compagnie ou compagnies ou corporations, et payer ce passif en espèces, actions, bons, débentures ou autres garanties de cette compagnie ou tout autrement, et acquitter de semblable manière tout passif ou toutes obligations de toute personne, association, compagnie ou corporation, dont les affaires peuvent être acquises par elle, comme il a été dit;

Vendre, louer ou disposer de la propriété, des droits, entreprises et affaires de la compagnie, en tout ou partie, sujet aux considérations que cette compagnie peut juger convenables, partager entre les actionnaires au moyen de dividendes, toutes sommes en espèces, actions, bons ou autres garanties ainsi reçues;

Intenter toute action ou toutes actions devant toute cour de droit ou d'équité, obtenir tous mandats de saisie et procédures pour cette compagnie, délivrer tous acquittements, exécuter toutes procédures et tous actes nécessaires en la matière, sous le nom de "Handfield Limitée", avec un capital de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisé en quatre cents (400) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacun.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce 27ième jour de mai 1911.

JOS. DUMONT,
Sous-secrétaire de la province.